



CHEMISTRY INDUSTRY
ASSOCIATION OF CANADA

Industrie de la chimie

Consultations prébudgétaires fédérales de 2019

Août 2018



MÉMOIRE
prébudgétaire au Comité
permanent des finances

FINANCE AND ECONOMIC AFFAIRS

> Recommandations

1. Instaurer une déduction pour amortissement accéléré (DAA) de 100 % pendant au moins un cycle d'affaires complet de sept ans à appliquer immédiatement aux industries manufacturières. Ensuite, à la suite d'une consultation auprès des intervenants, élargir la portée des actifs de placement disponibles pour la DAA, notamment pour inclure la préparation du site et les biens acquis qui ne sont pas encore utilisés par la partie qui fait l'acquisition, à compter du budget de 2019.
2. Investir dans des programmes qui permettront au Canada de devenir un chef de file dans la commercialisation de technologies permettant de recycler, de récupérer ou de transformer tous les plastiques d'ici 2040.
3. Investir dans le transport efficace et sécuritaire des marchandises dangereuses en :
 - renouvelant l'Initiative nationale des corridors commerciaux, y compris les investissements dans les chemins de fer et les ports;
 - renouvelant le financement du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire et en l'élargissant afin d'inclure l'éducation et les ressources relatives au transport des marchandises dangereuses.

› L'industrie canadienne de la chimie

L'industrie canadienne de la chimie contribue de façon importante à l'économie de notre pays. Elle convertit des ressources brutes comme le gaz naturel, le pétrole brut, les minéraux et la biomasse, et en augmente leur valeur, en créant des produits intermédiaires qui sont utilisés comme intrants dans presque tous les autres secteurs manufacturiers. Les progrès réalisés dans des secteurs clés comme les bâtiments écologiques, le transport durable, l'énergie propre et l'agriculture durable seraient impossibles sans la chimie. Les cargaisons représentaient 52 milliards de dollars en 2017, faisant de la chimie le quatrième secteur manufacturier en importance. Les exportations ont été de 35 milliards de dollars, juste après le secteur de l'automobile.

L'industrie de la chimie est le sixième employeur manufacturier en importance, avec 87 300 emplois directs. Les employés de cette industrie sont hautement qualifiés et bien rémunérés. Statistique Canada a estimé que chaque emploi dans cette industrie soutient cinq autres emplois indirects dans des secteurs complémentaires. Au total, l'industrie de la chimie soutient près de 525 000 emplois au Canada.

Cependant, l'industrie canadienne de la chimie ne représente que 1 % de l'industrie mondiale de 5,2 billions de dollars, et nous devons soutenir la concurrence pour attirer des investissements de l'étranger. L'American Chemistry Council (ACC) estime que plus de **258 milliards de dollars** de nouveaux investissements dans l'industrie de la chimie sont annoncés ou en cours en Amérique du Nord, en grande partie en raison du phénomène des gaz de schiste, et que plus de 60 % sont des investissements étrangers directs.

Seule une petite partie de ces investissements, un peu plus de 2 %, se fait au Canada – nous estimons qu'il existe un fort potentiel pour attirer une part beaucoup plus importante de ces investissements, soit au moins 10 % ou 18 milliards de dollars de plus, ce qui correspond à la part historique du Canada dans les investissements nord-américains dans ce secteur. Les membres de l'ACIC axent leurs efforts sur l'obtention de nouveaux investissements visant à améliorer la productivité et l'environnement, ce qui permettra d'assurer la compétitivité à l'échelle mondiale et, en retour, une plus grande production de richesse contribuant à la croissance économique du Canada. Mais pour ce faire, il faudra rendre tous les facteurs de décision d'investissement aussi attrayants que possible.

› 1. Compétitivité et fiscalité

Dans le secteur de la chimie, le Canada livre concurrence à l'échelle mondiale pour la prochaine vague d'investissements; mais les États-Unis sont notre principal concurrent. Aux États-Unis, les municipalités locales et les gouvernements des États du Texas, de la Louisiane et de la Pennsylvanie, pour n'en nommer que quelques-uns, ont travaillé sans relâche pour attirer des investissements dans le secteur de la chimie. L'adoption de la *Tax Cuts and Jobs Act* (TCJA) par le Congrès à la fin de 2017 est à l'origine d'une refonte de la fiscalité fédérale des entreprises pour la première fois en plus de 30 ans et a amélioré le climat d'affaires déjà excellent que les administrations au niveau des États ont créé. La refonte fiscale américaine a fait passer le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur les investissements en capital

d'environ 35 à 19 %¹. Le Canada jouissait autrefois d'un avantage par rapport au TEMI qui lui était nécessaire pour compenser les désavantages dans les domaines de la construction, des services publics, de la main-d'œuvre et de la logistique. Celui-ci n'existe plus.

Dépenses en capital et amortissement

Les installations de chimie sont des investissements à long terme à forte intensité de capital et prennent souvent de cinq à sept ans entre la conception et le début de la production. Au cours de cette période d'investissement, les dépenses en immobilisations vont de la conception spécialisée et des travaux d'ingénierie jusqu'aux tâches exigeantes en main-d'œuvre comme la préparation du chantier, la fabrication modulaire et, enfin, la construction des installations. Chacune de ces tâches exige des efforts financiers différents pour un investisseur, avec différents degrés d'intensité de capital. Étant donné que le Canada est principalement en concurrence avec les États-Unis pour les investissements dans l'industrie de la chimie, il convient d'examiner les changements apportés à la TCAC qui ont une incidence sur les investissements en capital.

L'un des aspects clés de la TCAC est le taux d'amortissement immédiat de 100 % pour les biens d'équipement. L'amortissement immédiat des investissements en capital réduit les dépenses en immobilisations initiales nécessaires pour financer un projet en permettant à une entreprise de déduire ces dépenses d'une source de revenus existante. Le nouveau taux s'appliquera aux immobilisations nouvelles et nouvellement acquises mises en service de septembre 2017 à 2023, avec une période de réduction progressive jusqu'en 2026. Une étude réalisée pour l'ACIC en 2014² a montré que les mesures d'amortissement des États-Unis, en plus de ce nouveau taux de 100 % et de son élargissement, couvrent également une sélection plus large d'investissements dans les immobilisations, comme la préparation du chantier et l'installation de l'infrastructure. Cette mesure d'amortissement a considérablement accru l'attractivité des administrations américaines.

L'ACIC a effectué des recherches qui montrent que les mesures d'amortissement accéléré n'ont pas d'incidence sur les recettes du gouvernement à long terme et qu'elles ont une incidence importante sur l'attractivité d'un investissement en immobilisations du point de vue de l'investisseur³. Dans la mesure où la DAA augmente la probabilité d'une décision d'investissement positive au Canada, les recettes fiscales abandonnées à un stade précoce devraient être examinées sous l'angle de l'additionnalité à au moins deux égards :

- Sans l'incitatif offert par une DAA de 100 %, il est peu probable que l'investissement lui-même aille de l'avant, ce qui signifie que le gouvernement renoncera à tous les impôts potentiels.

¹ P. Bazel, J. Mintz et A. Thompson, « [2017 Tax Competitiveness Report : The Calm Before the Storm](#) », Université de Calgary, p. 2, 2018.

² Odette Pinto, « Capital Allowance Systems for Chemical Corporations: Canada vs. United States », Contracted Research for CIAC, p. 7-9, 2014.

³ « Accelerated Capital Cost Allowance Analysis », Association canadienne de l'industrie de la chimie, 2016, Mise à jour en cours pour ajouter la valeur actuelle nette et le rendement des investissements potentiels.

- Au moins 50 % des dépenses du projet seront engagées dans la région par l'intermédiaire des fournisseurs, des fabricants, des fournisseurs de services et des salaires. Pour de nombreux projets, ce chiffre dépasse 75 %. **Les impôts supplémentaires sur ces dépenses reviennent à tous les ordres de gouvernement.**

À l'aide de deux outils communs de planification des immobilisations, une DAA de 100 % **augmente la valeur actualisée nette** de l'investissement et **augmente le taux de rendement interne** que l'entreprise s'attend à tirer de l'investissement⁴. Ces paramètres de planification sont fortement pris en compte dans les processus de planification et de budgétisation des entreprises de chimie. Une DAA de 100 % est une mesure nécessaire pour remédier à un désavantage concurrentiel fondamental et encourager l'investissement au Canada dans la valorisation des ressources et la fabrication à valeur ajoutée. L'ACIC est d'avis qu'une **DPAA est l'option la moins coûteuse** pour les contribuables canadiens tout en ayant une incidence importante sur les décisions de planification des immobilisations prises par les entreprises de chimie. Cette mesure multiplierait par dix la valeur ajoutée au secteur des ressources du Canada et les produits manufacturés de grande valeur seront exportés vers les marchés mondiaux. Ce qui est peut-être le plus important, c'est que ces investissements ont toujours généré des impôts sur le revenu des sociétés, payés en fonction de l'investissement en immobilisations pendant la durée du projet – un investissement de 10 milliards de dollars génère 10 milliards de dollars en impôts sur le revenu des sociétés sur une période de 30 ans.

Recommandation

1. **Instaurer une déduction pour amortissement accéléré (DAA) de 100 % pendant au moins un cycle d'affaires complet de sept ans à appliquer immédiatement aux industries manufacturières. Ensuite, à la suite d'une consultation auprès des intervenants, élargir la portée des actifs de placement disponibles pour la DAA, notamment pour inclure la préparation du site et les biens acquis qui ne sont pas encore utilisés par la partie qui fait l'acquisition, à compter du budget de 2019.**

Importance croissante de l'examen de la fiscalité des entreprises et des mesures de soutien coordonnées

Un nombre croissant d'universitaires et de groupes industriels respectés (c.-à-d. Manufacturiers et Exportateurs du Canada⁵) et des groupes de réflexion (c.-à-d. l'Institut C.D. Howe) ont demandé au gouvernement fédéral d'entreprendre un examen complet de la fiscalité des entreprises. Les entreprises ne sont pas homogènes et font face à des défis différents. Une approche fragmentaire de la réforme fiscale risque de profiter aux entreprises établies plutôt qu'à d'autres entreprises qui tentent de percer le marché canadien. **Il est temps que le gouvernement modernise et simplifie le régime fiscal canadien, notamment en réexaminant les taux d'imposition des sociétés, afin que tous les secteurs et toutes les industries puissent soutenir la concurrence dans l'économie mondiale du XXI^e siècle.**

⁴ ACIC, *Accelerated Capital Cost Allowance Analysis*, 2018. En cours de mise à jour.

⁵ M. Holden, « [Restoring Canada's Advantage: The Need for Tax Reform](#) », Manufacturiers et Exportateurs du Canada, 2018.

L'industrie canadienne de la chimie est essentielle à l'avenir du secteur manufacturier canadien. En plus d'un régime fiscal moderne, pour attirer des investissements dans le secteur de la chimie, le gouvernement doit adopter une approche holistique dans le cadre de laquelle les gouvernements créent le meilleur environnement d'investissement possible. Les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral contribuent tous à façonner le climat d'investissement du Canada. Il est essentiel que tous les intervenants travaillent en concertation pour atteindre le même objectif, c'est-à-dire attirer des investissements au Canada. Les mesures prises à ce jour sont souvent ponctuelles et de courte durée. Il ne s'agit pas de stratégies à long terme visant à attirer des investissements dans le secteur de la chimie. **Il faut se doter d'une approche coordonnée entre tous les ordres de gouvernement qui vise à obtenir des investissements dans le secteur de la chimie année après année.**

› 2. Innovation et Transport

Investir dans le secteur de la chimie, ce n'est pas seulement une question d'économie. Un investissement dans le secteur canadien de la chimie est un investissement dans la création de certains des produits à plus faible intensité de GES de la planète. Les produits chimiques du Canada produisent déjà 80 % moins de GES que ceux produits dans certains marchés européens ou asiatiques, qui utilisent respectivement du pétrole brut ou du charbon comme matière première. L'augmentation des investissements et de la production au Canada, en particulier les investissements dans la résine plastique, signifie que nous mettons au point des produits qui réduisent l'empreinte environnementale des produits finis fabriqués tout au long de leur cycle de vie.

L'industrie canadienne de la chimie et les représentants de la chaîne de valeur des plastiques travaillent en étroite collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada sur ses engagements internationaux et nationaux de réduire les déchets de plastique dans l'environnement. À mesure que nous augmentons la production de produits chimiques au Canada, nous devons nous assurer de mettre en place des systèmes pour récupérer la valeur des déchets de plastiques en les recyclant pour en faire éventuellement des matières premières. Les investissements dans la gestion des déchets peuvent également faciliter cette transformation. Il existe des technologies éprouvées des secteurs spécialisés pour faciliter la collecte, la récupération et le recyclage des plastiques. Le Canada pourrait devenir un chef de file mondial dans le domaine du recyclage et de la récupération des plastiques en investissant dans les technologies de recyclage des produits chimiques et d'autres formes novatrices de tirer des avantages de la gestion des déchets de plastique.

Recommandation

- 2. Investir dans des programmes qui permettront au Canada de devenir un chef de file dans la commercialisation de technologies permettant de recycler, de récupérer ou de transformer tous les plastiques d'ici 2040.**

La croissance du secteur de la chimie se traduit par une augmentation des biens en mouvement. Les dirigeants canadiens du secteur de la chimie considèrent maintenant le service ferroviaire comme un facteur déterminant pour décider si mieux vaut construire une nouvelle installation ou étendre ses activités au Canada, après la disponibilité des matières premières. Les marchés de croissance les plus importants pour la demande future

de produits chimiques ne se trouvent pas en Amérique du Nord ou en Europe, mais plutôt en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Ainsi, l'accès aux ports d'expédition par un service ferroviaire sûr, fiable et à prix concurrentiel est essentiel à la prospérité de l'industrie canadienne de la chimie et de la fabrication en général. Il est donc primordial d'investir dans une infrastructure nationale de transport et dans le transport sécuritaire des marchandises, y compris les marchandises dangereuses.

Recommandation

- 3. Investir dans le transport efficace et sécuritaire des marchandises dangereuses en :**
 - a. renouvelant l'Initiative nationale des corridors commerciaux, y compris les investissements dans les chemins de fer et les ports;**
 - b. renouvelant le financement du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire et en l'élargissant afin d'inclure l'éducation et les ressources relatives au transport des marchandises dangereuses.**

> Conclusion

L'industrie mondiale de la chimie suit une trajectoire de croissance soutenue et robuste et reçoit des milliards de dollars en nouveaux investissements chaque année. L'incapacité du Canada d'attirer sa part historique d'investissements dans le secteur de la chimie donne à penser que nous passons à côté d'occasions qui devraient entraîner des retombées pour tout le pays. Il est urgent d'agir pour que le Canada ne perde plus ces occasions. Bien que la plupart de ces recommandations puissent attendre le budget de 2019, il est impératif d'adopter immédiatement une DPA de 100 % pendant au moins un cycle d'affaires complet de sept ans. Il faut certes prendre des mesures audacieuses pour attirer de nouveaux investissements, mais ceux-ci assureront une croissance rentable à long terme pour le Canada et procureront aux consommateurs les produits chimiques à plus faible intensité de GES de la planète.



ASSOCIATION CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

805 – 350, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1R 7S8 | 613-237-6215

canadianchemistry.ca | @ChemistryCanada

info@canadianchemistry.ca



Responsible Care[®]
Our commitment to sustainability.